Règlement et Convention

Trophée Fédéral des Jeunes Léopards 2024

“ Souvenir Max Louvel ”

Art.1 - **Objet** : Afin de promouvoir les épreuves U19, le Comité de Normandie met en place une épreuve appelée « Trophée Fédéral des Jeunes Léopards 2024 » selon la règlementation fédérale ouvert aux **Elites-Open 1- Open 2-Open 3.**

Art.2 - **Participation obligatoire :** Le **« Trophée Fédéral des Jeunes Léopards »** est ouvert à tous les licenciés FFC U19, nés en 2006-2007.
L'épreuve est facultative pour les coureurs engagés en sélection nationale. Tout coureur en sélection nationale se verra attribuer les points de la 5ème place (32).
La participation aux épreuves du **« Trophée Fédéral des Jeunes Léopards »** sera l'un des supports de référence du 1er Janvier au 31 décembre de l'année en cours pour intégrer les différentes sélections Normandes U19 (coupes, championnats nationaux et autres).

Art.3 - Epreuves :

1- 4 épreuves sont inscrites au calendrier national.
2- Si l'épreuve est organisée en circuit, celui-ci ne peut-être inférieur à 8 km.
3- Ces épreuves sont courues selon la règlementation de la FFC.
4- Il est possible d'organiser des épreuves combinées : CLM + Course en ligne. Lors d'une épreuve combinant un CLM et une course en ligne le même jour, il y aura 1 classement pour chaque épreuve avec un classement général à l'issue des 2 épreuves.

Art.4 - Arbitrage : Le collège arbitral est désigné par la Commission Régionale du Corps Arbitral. Le Président de jury vient d'un département limitrophe de l'épreuve.
Les frais d'arbitrages sont à la charge de l'organisateur, selon la tarification fédérale en vigueur.

Art.5 - **Dépannage** : Tout club ou sélection comptant au minimum 5 coureurs au départ pourra effectuer le dépannage de ses coureurs. L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort au départ de chaque classique. La voiture de dépannage neutre est autorisée sur appréciation du Président de jury, en concertation avec l'organisateur.

Art.6 - **Discipline :**

1- Le barème de sanctions de la FFC est le seul applicable.
2- En cas d'infraction au règlement FFC, relatif à la répression du dopage, la suppression des points acquis par le coureur lors de l'épreuve concernée et son exclusion de la Coupe de Normandie seront actés et définitifs. Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre concurrent.

Art.7 - Modification règlement : En cours de saison la Commission Route se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'elle jugerait utiles au bon fonctionnement de la compétition, aussi bien en ce qui concerne le règlement, que le calendrier. Chaque modification sera soumise au vote du Comité Directeur.

Art.8 - Représentant du Comité régional : Un.e élu.e référent.e (ou son suppléant) sera le représentant de la Coupe de Normandie ‘‘Trophée Fédéral des Jeunes Léopards’’.

Art.9 - Cahier des charges : Un cahier des charges spécifique sera envoyé à chaque organisateur et au Président de jury de l'épreuve. Il devra être respecté scrupuleusement par celui-ci.

Art.10 - Protocole :

- Pour la 1ère épreuve, l'organisateur doit prévoir les récompenses suivantes :
    - Une gerbe pour les 3 premiers.
    - Une récompense pour la 1ère équipe.
- Pour les manches suivantes, l'organisateur doit prévoir les récompenses suivantes :
    - Une gerbe pour les 3 premiers de l'épreuve.
    - Une récompense pour la 1ère équipe de l'épreuve.
    - Une récompense (gerbe, trophée, etc.) pour le leader du classement général individuel provisoire.
    - Une récompense (gerbe, trophée, etc.) pour l'équipe leader du classement général par équipe provisoire.

- Pour chaque épreuve, le Comité de Normandie FFC fournit le maillot protocolaire, au leader du classement général individuel. Ce dernier doit le porter sur l'épreuve suivante.

Art.11 - Classement général individuel :
Une grille de points est fixée pour les 20 premiers, détaillée comme suit :
50 – 44 – 40 – 36 – 32 – 28 – 26 – 24 – 22 – 20 – 18 – 16 – 14 – 12 – 10 – 8 – 6 – 4 – 4 – 2

Art.12 – Point financier
Une grille de prix de 610/20 minimum est appliquée.
Un droit d'organisation régional de 125 € est appliqué, en complément du droit fédéral (1091 €) par jour de course. Ce droit servira à financer la dotation du classement général par équipe.

Art.13 - Classement général par équipe :

1- Le classement général par équipe se comptabilise sur les 3 premiers coureurs du club et se réalise sur les 5 meilleures équipes. Pour être classée, l'équipe devra participer à la manche finale.
2- Une grille de points est fixée pour les 5 meilleurs équipes, détaillée comme suit :
40 – 30 – 25 – 20 – 15
3- En cas d'égalité sur le classement par équipe général final, la meilleure place du coureur sur l'épreuve finale est prise en compte.
4- Une récompense financière est attribuée aux 5 premières équipes, répartie comme suit :
200 € - 125 € - 75 € - 60 € - 40 €.

Epreuves du Trophée Fédéral des Jeunes Léopards 2024

3 Mars 2024 Lillebonne (76) VC Lillebonne

7 Avril 2024 : Grand Prix Fernand Durel (50) CS Villedieu

21 Avril Montfort sur Risle (27) Souvenir Philippe Yon VC Grand Bourgtheroulde

28 Juillet Signal d'Ecouves (61) UC Alençon Damigny